

## **NOTE D'INFORMATION INFLUENZA AVIAIRE 20/02/2021**

À la date du 20 février, la France comptait **467 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène, dont 454 foyers en élevage dans le Sud-ouest** (source Ministère).

Le GDS de l'Allier a également fait part de la confirmation d'un cas d'H5N8 sur un cygne tuberculé trouvé malade, le 6 février dernier, sur un étang de la commune de Monestier. Une zone de contrôle temporaire (ZCT) a été définie sur les communes situées dans un rayon de 5 kilomètres autour du lieu de découverte du cygne.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le point IAHP sur la plateforme ESA :  
<https://www.plateforme-esa.fr/article/suivi-iahp-en-france-point-au-18-02-2021>

**Par ailleurs, un premier cas de transmission à l'Homme** d'un virus de l'influenza aviaire H5N8 sévissant en **Russie** a été déclaré le 20/02/21 par la Russie à l'organisation mondiale de la santé (OMS). Sept employés travaillant dans une ferme du sud de la Russie auraient ainsi été contaminés, au contact des volailles, sans qu'une transmission interhumaine n'ait été mise en évidence.

Dans un communiqué de presse (cf pièce jointe), le Ministère rappelle qu'aucune des analyses réalisées par l'Anses n'a montré de risque de transmission à l'Homme du virus de l'influenza aviaire présent sur des volailles en France jusque là.

Une analyse est en cours sur le séquençage du virus détecté chez les personnes contaminées et leur comparaison avec les virus circulant chez les volailles en France. Les résultats de la comparaison des séquences du virus russe et des virus circulants en France n'ont pas été communiqués à ce jour.